

11/01/2016



SOCIAL-MEDICAL



CES INEGALITES SOCIALES CRIANTES ENTRE PRIVE / PUBLIC / MINISTERES

Le SNAPATSI exige une montée en puissance de l'action sociale et de l'accompagnement des agents du Ministère de l'Intérieur à l'heure où des comparatifs de plus en plus importants se font entre les salariés du secteur privé et les fonctionnaires.

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Le SNAPATSI revendique l'accès pour tous les agents du MI à une complémentaire santé à l'instar de ce qui est appliqué dans la fonction publique territoriale, la fonction publique hospitalière et aux Ministères de l'éducation nationale, de la défense, de l'agriculture, de l'écologie et des finances. La proposition du SNAPATSI est de mettre en place une participation financière par la prise en charge d'une partie de la cotisation santé et prévoyance dont le montant serait proportionnel au salaire.



L'ÉQUIVALENT DU TICKET RESTAURANT

Le SNAPATSI demande l'instauration des chèques-repas. L'agent prendrait en charge par titre 50 % du montant du chèque et le MI 50 %. Sous format papier ou électronique voire avec une application Smartphone, avec le chèque-repas l'agent pourrait payer son repas au restaurant, acheter des préparations alimentaires dans des commerces (*boulangerie, traiteurs...*), des plats cuisinés, des salades, des sandwiches, des fruits et légumes à des coûts abordables.



AUTORISATION D'ABSENCE

Le SNAPATSI demande l'extension aux fonctionnaires du MI l'autorisation d'absence pour le conjoint, concubin ou pacs de la femme enceinte afin d'assister aux 3 examens obligatoires dans le cadre de la surveillance médicale de grossesse et des suites de couches.



**A l'instar de ce qui est appliqué dans le privé,
le SNAPATSI demande une égalité de traitement.**

POUR LES PERSONNES HANDICAPÉS

Aujourd'hui, durant la période de stage avant la titularisation, l'agent contractuel handicapé, victime d'une maladie invalidante ne peut pas bénéficier du congé de grave maladie (*équivalent du congé de longue maladie pour les fonctionnaires*). Ainsi, il est mis dans une situation de triple peine : maladie, handicap et fin de contrat. Le SNAPATSI revendique la fin de cette inégalité et de cette précarité en leur donnant l'accès à ce congé afin qu'il puisse se soigner et recouvrer leur emploi comme tout fonctionnaire.



BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

LE SNAPATSI DEFEND L'ACTION SOCIALE